
RISK DISCLOSURE STATEMENTS

PRESCRIBED RISK INFORMATION

Certain securities and derivatives legislation requires Friedberg Direct to provide the following Risk Information Document for Derivatives to our customers residing in Canada.

This brief document does not disclose all of the risks and other significant aspects of trading in futures contracts, options or other derivatives. In light of the risks, you should undertake such transactions only if you understand the nature of the contracts (and contractual relationships) into which you are entering and the extent of your exposure to risk. Trading in derivatives is not suitable for many members of the public. You should carefully consider whether trading is appropriate for you in light of your experience, objectives, financial resources and other relevant circumstances.

Futures Contracts

Effect of “Leverage” or “Gearing”

Transactions in futures contracts carry a high degree of risk. The amount of initial margin is small relative to the value of the futures contract so that transactions are “leveraged” or “geared”. A relatively small market movement will have a proportionately larger impact on the funds you have deposited or will have to deposit: this may work against you as well as for you. You may sustain a total loss of initial margin funds and any additional funds deposited with the firm to maintain your position. If the market moves against your position or margin levels are increased, you may be called upon to pay substantial additional funds on short notice to maintain your position. If you fail to comply with a request for additional funds within the time prescribed, your position may be liquidated at a loss and you will be liable for any resulting deficit.

Risk-reducing Orders or Strategies

The placing of certain orders (e.g. “stop-loss” order, where permitted under local law, or “stop-limit” orders) which are intended to limit losses to certain amounts may not be effective because market conditions may make it impossible to execute such orders. Strategies using combinations of positions, such as “spread” and “straddle” positions may be as risky as taking simple “long” or “short” positions.

Options

Variable Degree of Risk

Transactions in options carry a high degree of risk. Purchasers and sellers of options should familiarize themselves with the type of option (i.e. put or call) which they contemplate trading and the associated risks. You should calculate the extent to which the value of the options must increase for your position to become profitable, taking into account the premium and all transaction costs.

The purchaser of options may offset or exercise the options or allow the options to expire. The exercise of an option results either in a cash settlement or in the purchaser acquiring or delivering the underlying interest. If the option is on a futures contract, the purchaser will acquire a futures position with associated liabilities for margin (see the section on Futures Contracts above). If the purchased options expire worthless, you will suffer a total loss of your investment which will consist of the option premium plus transaction costs. If you are contemplating purchasing deep-out-of-the-money options, you should be aware that the chance of such options becoming profitable ordinarily is remote.

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

Selling (“writing” or “granting”) an option generally entails considerably greater risk than purchasing options. Although the premium received by the seller is fixed, the seller may sustain a loss well in excess of that amount. The seller will be liable for additional margin to maintain the position if the market moves unfavourably. The seller will also be exposed to the risk of the purchaser exercising the option and the seller will be obligated to either settle the option in cash or to acquire or deliver the underlying interest. If the option is on a futures contract, the seller will acquire a position in a future with associated liabilities for margin (see the section on Futures Contracts above). If the option is “covered” by the seller holding a corresponding position in the underlying interest or a futures contract or another option, the risk may be reduced. If the option is not covered, the risk of loss can be unlimited.

Certain exchanges in some jurisdictions permit deferred payment of the option premium, exposing the purchaser to liability for margin payments not exceeding the amount of the premium. The purchaser is still subject to the risk of losing the premium and transaction costs. When the option is exercised or expires, the purchaser is responsible for any unpaid premium outstanding at that time.

Additional Risks Common to Derivatives

Terms and Conditions of Contracts

You should ask the firm with which you deal about the terms and conditions of the specific futures contracts, options or other derivatives which you are trading and associated obligations (e.g. the circumstances under which you may become obligated to make or take delivery of the underlying interest and, in respect of options, expiration dates and restrictions on the time for exercise).

Under certain circumstances the specifications of outstanding contracts (including the exercise price of an option) may be modified by the exchange or clearing house to reflect changes in the underlying interest.

Suspension or Restriction of Trading and Pricing Relationships

Market conditions (e.g. liquidity) and/or the operation of the rules of certain markets (e.g. the suspension of trading in any contract or contract month because of price limits or “circuit breakers”) may increase the risk of loss by making it difficult or impossible to effect transactions or liquidate/offset positions. If you have sold options, this may increase the risk of loss.

Further, normal pricing relationships between the underlying interest and the derivative may not exist. This can occur when, for example, the futures contract underlying the option is subject to price limits while the option is not.

The absence of an underlying reference price may make it difficult to judge “fair” value.

Deposited Cash and Property

You should familiarize yourself with the protections accorded money or other property you deposit for domestic and foreign transactions, particularly in the event of a firm insolvency or bankruptcy. The extent to which you may recover your money or property may be governed by specific legislation or local rules. In some jurisdictions, property which had

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

been specifically identifiable as your own will be prorated in the same manner as cash for purposes of distribution in the event of a shortfall.

Commission and Other Charges

Before you begin to trade, you should obtain a clear explanation of all commissions, fees and other charges for which you will be liable. These charges will affect your net profit (if any) or increase your loss.

Transactions in Other Jurisdictions

Transactions on markets in other jurisdictions, including markets formally linked to a domestic market, may expose you to additional risk. Such markets may be subject to regulation which may offer different or diminished investor protection. Before you trade you should inquire about any rules relevant to your particular transactions. Your local regulatory authority will be unable to compel the enforcement of the rules of regulatory authorities or markets in other jurisdictions where your transactions have been effected. You should ask the firm with which you deal for details about the types of redress available in both your home jurisdiction and other relevant jurisdictions before you start to trade.

Currency Risks

The profit or loss in transactions in foreign currency-denominated derivatives (whether they are traded in your own or another jurisdiction) will be affected by fluctuations in currency rates where there is a need to convert from the currency denomination of the derivative to another currency.

Trading Facilities

Most open-outcry and electronic trading facilities are supported by computer-based component systems for the order-routing, execution, matching, registration or clearing of trades. As with all facilities and systems, they are vulnerable to temporary disruption or failure. Your ability to recover certain losses may be subject to limits on liability imposed by the system provider, the market, the clearing house and/or member firms. Such limits may vary; you should ask the firm with which you deal for details in this respect.

Electronic Trading

Trading on an electronic trading system may differ not only from trading in an open-outcry market but also from trading on other electronic trading systems. If you undertake transactions on an electronic trading system, you will be exposed to risks associated with the system, including the failure of hardware and software. The result of any system failure may be that your order is either not executed according to your instructions or is not executed at all. Your ability to recover certain losses which are particularly attributable to trading on a market using an electronic trading system may be limited to less than the amount of your total loss.

Off-exchange Transactions

In some jurisdictions, and only then in restricted circumstances, firms are permitted to effect off-exchange transactions. The firm with which you deal may be acting as your counterparty to the transaction. It may be difficult or impossible to liquidate an existing position, to assess the value, to determine a fair price or to assess the exposure to risk. For these reasons, these transactions may involve increased risks.

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

Off-exchange transactions may be less regulated or subject to a separate regulatory regime. Before you undertake such transactions, you should familiarize yourself with applicable rules.

ADDITIONAL RISK INFORMATION

In addition to the prescribed risk information set out above, you should also consider the following additional risk information.

Trading in Contracts for Differences (“CFDs”) is not suitable for everyone and requires the financial ability and willingness to accept the high risks inherent in such an investment. You should carefully consider whether CFD trading is appropriate for you in light of your experience, objectives, financial resources and other relevant circumstances.

Engaging in these types of transactions can carry a high risk to your capital. If you are in any doubt, you should seek independent advice. You should also be aware that different products may involve different levels of exposure to risk.

Markets are Speculative and Volatile

Markets can be highly volatile. The prices of CFDs may fluctuate rapidly and over wide ranges, and may reflect unforeseeable events or changes in conditions, none of which can be controlled by a customer. Rates or market prices for foreign exchange, commodities or securities will be influenced by, among other things, changing supply and demand relationships, governmental, agricultural, commercial and trade programs and policies, local, national and international political and economic events and prevailing psychological characteristics of the relevant underlying marketplace (and, in the case of securities, the myriad internal and external factors which may apply to the specific issuer).

Commissions and Other Charges

Friedberg Direct will post a rate card containing the details of certain brokerage, commission, special service and certain other charges and fees (the “Rate Card”) on Friedberg Direct’s website. Friedberg Direct reserves the right to amend the Rate Card from time to time by publishing a new Rate Card on its website or providing the Rate Card to you by any other means provided under this Customer Agreement. You are responsible for regularly reviewing the Rate Card for any modifications and agree to be bound by the same. You shall be obliged to pay Friedberg Direct the commissions and charges set out in the Rate Card, this Customer Agreement and any additional commissions and charges notified to you by Friedberg Direct from time to time whether in the Rate Card, this Customer Agreement or not. When commission is charged as a percentage, it will normally be as a percentage of the total contract value, and not simply as a percentage of your initial payment. Commission, bid/ask spreads and other transaction fees can have a material adverse effect on a customer’s position and ability to break even and, therefore, ultimately affect your net profit (if any) or increase your loss. In order to achieve a net profit on any transaction, the price received upon the sale of a position must exceed the purchase price by at least the amount of commissions and other fees paid. CFD trading may involve frequent purchase and sale transactions, resulting in significant fees and commissions. You acknowledge and agree that deductions of commissions and charges will reduce account equity and could cause a liquidation pursuant to Section 6.

Electronic Trading

Given the high leverage, fast moving nature of the over-the-counter markets, and the risks associated with electronic trading, any discrepancies on account statements must be reported to Friedberg Direct, in writing, within 24 hours of its

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

occurrence. Friedberg Direct will not be responsible for any communication failures, distortions or delays experienced when engaging in CFD trading via the Internet. By undertaking transactions on an electronic trading system, a customer will be exposed to risks associated with the system, including the failure of hardware and software.

Off-Exchange Transactions

When engaging in CFD trading, you will be entering into off-exchange derivatives transactions. All positions entered into must be closed with Friedberg Direct and cannot be closed with any other entity. Transactions in off-exchange derivatives may involve greater risk than investing in on-exchange derivatives because there is no exchange market on which to close out an open position. It may be impossible to liquidate an existing position, to assess the value of the position arising from an off-exchange transaction or to assess the exposure to risk. Bid prices and offer prices need not be quoted by Friedberg Direct or on its behalf and, even when they are, it may be difficult to establish a fair price particularly when the relevant exchange or market for the reference investment (i.e. the currency, commodity or security) is closed or suspended. For these reasons, these transactions may involve increased risks. Off-exchange transactions may be less regulated or subject to a separate regulatory regime. Before you undertake such transactions, you should familiarize yourself with applicable rules and attendant risks.

Reliance on Third Party Data Providers

In addition, Friedberg Direct is dependent upon third party data providers to supply real-time market prices and other information necessary for the operation of its business. As with the reliance on the trading platform, the operation of a customer's account is reliant on the continuing operation of these third party data providers. Any interruption in or cessation of services by any third party information provider could have a material adverse effect on a customer's ability to open and close positions.

Execution Only Dealer and No Investment Advice Provided

Friedberg Direct is an execution only dealer and does not provide any investment advice or recommendations regarding CFD trading. Therefore, all trading decisions made by a customer should be done solely in reliance on the customer's own judgment and at their own risk. Customers must rely on their own judgment and information before trading and, where necessary, seek independent advice.

All opinions, news, research, analysis, prices or other information contained on Friedberg Direct's website are provided as general market commentary and do not constitute investment advice.

CIRO Leverage Disclosure

Friedberg Direct, as a division of a member of the Canadian Investment Regulatory Organization, is required to provide the following disclosure to customers seeking to trade in products that involve leverage: "Using borrowed money to finance the purchase of securities involves greater risk than using cash resources only. If you borrow money to purchase securities, your responsibility to repay the loan and pay interest as required by its terms remains the same even if the value of the securities purchased declines."

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

ADDITIONAL DERIVATIVES RISK DISCLOSURES

In addition to the prescribed risk and additional risk information set out above, you should also consider the following additional Derivatives Risk Disclosures

This risk disclosure statement does not disclose all of the risks and other significant considerations associated with trading in derivatives. In light of the risks, you should undertake such transactions only if you understand the nature of the contracts (and contractual relationships) into which you are entering and the extent of your exposure to risk. Trading in derivatives is not suitable for everyone and often entails a high degree of risk. Trading in derivatives should be made with caution and you should carefully consider whether such transactions are appropriate for you in light of your personal and financial circumstances, investment needs and objectives, investment knowledge, risk profile, investment time horizon, and other relevant circumstances. You should consult with your own business, legal, tax, and account advisors before engaging in such transactions.

You may lose more than the amount of funds deposited

A characteristic of many derivatives is that you are only required to deposit funds that correspond to a portion of your total potential obligations and yet your profits or losses are based on changes in the total value of the derivative. This inherent leverage characteristic means that losses incurred can greatly exceed the amount of funds deposited. A relatively small market movement will have a proportionately larger impact on the funds you have deposited or will have to deposit. Your dealer may require you to deposit additional funds on short notice to maintain your position as the value of the derivative changes. If you fail to deposit these funds, your dealer may close out your position at a loss without warning and you will be liable for any resulting deficit in your account.

Using borrowed funds carries greater risk

Using borrowed funds to finance a derivatives transaction involves greater risk than using cash resources only. If you borrow money, your responsibility to repay the loan and pay interest as required by its terms remains the same even if the value of the derivative declines.

Risk-reducing Orders or Strategies

Hedging transactions may require constant monitoring. A failure to adjust your hedging transaction in light of changing market conditions may result in the position becoming either under-hedged or over-hedged and losses can ensue. The placing of certain orders (e.g. “stop-loss” order, where permitted under local law, or “stop-limit” orders) which are intended to limit losses to certain amounts may not be effective because market conditions may make it impossible to execute such orders. Strategies using combinations of positions, such as “spread” and “straddle” positions may be as risky as taking simple “long” or “short” positions.

Fluctuations in Price or Value

The price and value of derivatives can be adversely affected by volatile market conditions and such occurrences may significantly increase your risk exposure. There are a variety of market factors and conditions which can directly or indirectly affect derivatives such as market demand and supply, interest rate, foreign currency exchange rate, indices, commodity prices, equity prices, investor perception and other political or economic factors. Since derivatives are linked to one or multiple underlying interests, the price or value of the derivatives may also be subject to considerable fluctuations due to the risks associated with the underlying interest. The level of sensitivity of an underlying interest with specific market conditions can have wide implications on the value of derivatives linked to that underlying interest. For example, when two or more factors are affecting one or more underlying interests of a derivative, its value may become unpredictable. A small movement in the price of one underlying interest can cause a sudden and large fluctuation in a derivative’s value.

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

Listed Derivatives

Under certain market conditions, you may find it difficult or impossible to liquidate or offset an existing position on a marketplace (e.g. buy-to-close or sell-to-close order). This can occur, for example, when the market reaches a daily price fluctuation limit (“daily price limit” or “circuit breakers”).

You should ask your dealer about the terms and conditions of the specific derivatives which you are trading and associated obligations. Under certain circumstances the specifications of outstanding contracts may be modified by the market place or clearing house to reflect changes in the underlying interest.

If you have sold options, this may increase the risk of loss. Further, normal pricing relationships between the underlying interest and the future, and the underlying interest and the option, may not exist. This can occur when, for example, the futures contract underlying the option is subject to price limits while the option is not. The absence of an underlying reference price may make it difficult to judge “fair” value.

Over-the-counter Derivatives

Over-the-counter derivatives (OTC derivatives) trading is not done on a marketplace. Your dealer is your trading counterparty. When you sell, your dealer is the buyer and when you buy, your dealer is the seller. As a result, when you lose money trading, your dealer may be making money on such trades, in addition to any fees, commissions, or spreads It may charge.

An electronic trading platform for trading OTC derivatives such as contracts for difference and foreign exchange contracts is not a marketplace. It is an electronic connection for accessing your dealer. You are accessing that trading platform only to transact with your dealer. You are not trading with any other entities or clients of the dealer by accessing such platform. The availability and operation of any such platform, including the consequences of the unavailability of the trading platform for any reason, is governed only by the terms of your account agreement with the dealer.

You are limited to your dealer to offset or liquidate any trading positions since the transactions are not made on a marketplace. As such, it may be difficult or impossible to liquidate an existing position. The customized nature of certain OTC derivatives may also add to illiquidity.

The terms of OTC derivative contracts are generally not standardized, and the prices and characteristics are often individually negotiated with your dealer. A central source to obtain or compare prices may not exist. It may be difficult to assess the value, to determine a fair price or to assess the exposure to risk. You should ask your dealer about the terms and conditions of the OTC derivative.

Options

Transactions in options carry a high degree of risk. Purchasers and sellers of options should familiarize themselves with the type of option (i.e. put or call) which they contemplate trading and the associated risks.

You should calculate the extent to which the value of the options must increase for your position to become profitable, taking into account the premium and all transaction costs.

The purchaser of options may offset or exercise the options or allow the options to expire. The exercise of an option results either in a cash settlement or in the purchaser acquiring or delivering the underlying interest. If the option is on a future, the purchaser will acquire a futures position with associated liabilities for margin (see the section on Futures above). If the purchased options expire worthless, you will suffer a total loss of your investment which will consist of the option premium plus transaction costs. If you are contemplating purchasing deep-out-of-the-money options, you should be aware that the chance of such options becoming profitable ordinarily is remote. Selling (“writing” or “granting”) an option generally entails considerably greater risk than purchasing options. Although the premium received by the seller is fixed, the seller may sustain a loss well in excess of that amount. The seller will be liable for additional margin to maintain the position if the market moves unfavourably. The seller will also be exposed to the risk of the purchaser exercising the option and the seller will be obligated to either settle the option in cash or to acquire or deliver the underlying interest. If the option is on a future, the seller will acquire a position in a future with associated liabilities for margin (see the section on Futures above).

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

If the option is “covered” by the seller holding a corresponding position in the underlying interest or a future or another option, the risk may be reduced. If the option is not covered, the risk of loss can be unlimited.

Certain exchanges in some jurisdictions permit deferred payment of the option premium, exposing the purchaser to liability for margin payments not exceeding the amount of the premium. The purchaser is still subject to the risk of losing the premium and transaction costs. When the option is exercised or expires, the purchaser is responsible for any unpaid premium at that time.

Terms and Conditions of Contracts

You should ask the firm with which you deal about the terms and conditions of the specific derivatives which you are trading and associated obligations (e.g., the circumstances under which you may become obligated to make or take delivery of the underlying interest of a futures contract and, in respect of options, expiration dates and restrictions or the time for exercise).

Under certain circumstances, the specifications of outstanding contracts (including the exercise price of an option) may be modified by the exchange or clearing house to reflect changes in the underlying interest.

Deposited Cash and Property

You should familiarize yourself with the protections accorded money or other property you deposit for domestic and foreign transactions, particularly in the event of a firm insolvency or bankruptcy. The extent to which you may recover your money or property may be governed by specific legislation or local rules. In some jurisdictions, property which has been specifically identifiable as your own will be prorated in the same manner as cash for purposes of distribution in the event of a shortfall.

Commission and Other Charges

Before you begin to trade, you should obtain a clear explanation of all commission, fees and other charges for which you will be liable. These charges will affect your net profit (if any) or increase your loss.

Transactions in Other Jurisdictions

Transactions on markets in other jurisdictions, including markets formally linked to a domestic market, may expose you to additional risk. Such markets may be subject to regulation which may offer different or diminished investor protection. Before you trade you should enquire about any rules relevant to your particular transactions. Your local regulatory authority will be unable to compel the enforcement of the rules of regulatory authorities or markets in other jurisdictions where your transactions have been effected. You should ask the firm with which you deal for details about the types of redress available in both your home jurisdiction and other relevant jurisdictions before you start to trade.

Currency Risks

The profit or loss in transactions in foreign currency denominated contracts (whether they are traded in your own or another jurisdiction) will be affected by fluctuations in currency rates where there is a need to convert from the currency denomination of the contract to another currency.

Trading Facilities

Most open-outcry and electronic trading facilities are supported by computer-based component systems for the order routing, execution, matching, registration or clearing of trades.

As with all facilities and systems, they are vulnerable to temporary disruption or failure. Your ability to recover certain losses may be subject to limits on liability imposed by the system provider, the market, the clearing house and/or member firms. Such limits may vary; you should ask the firm with which you deal for details in this respect.

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

Electronic Trading

Trading on an electronic trading system may differ not only from trading in an open-outcry market but also from trading on other electronic trading systems. If you undertake transactions on an electronic trading system, you will be exposed to risks associated with the system including the failure of hardware and software. The result of any system failure may be that your order is either not executed according to your instructions or is not executed at all. Your ability to recover certain losses which are particularly attributable to trading on a market using an electronic trading system may be limited to less than the amount of your total loss.

Off-exchange Transactions

In some jurisdictions, and only then in restricted circumstances, firms are permitted to effect off-exchange transactions. The firm with which you deal may be acting as your counterparty to the transaction. It may be difficult or impossible to liquidate an existing position, to assess the value, to determine a fair price or to assess the exposure to risk. For these reasons, these transactions may involve increased risks.

Off-exchange transactions may be less regulated or subject to a separate regulatory regime. Before you undertake such transactions, you should familiarize yourself with applicable rules.

Electronic Trading and Order Routing Systems Disclosure Statement*

Electronic trading and order routing systems differ from traditional open outcry pit trading and manual order routing methods. Transactions using an electronic system are subject to the rules and regulations of the exchange(s) offering the system and/or listing the contract. Before you engage in transactions using an electronic system, you should carefully review the rules and regulations of the exchange(s) offering the system and/or listing contracts you intend to trade.

Differences Among Electronic Trading Systems

Trading or routing orders through electronic systems varies widely among the different electronic systems. You should consult the rules and regulations of the exchange offering the electronic system and/or listing the contract traded or order routed to understand, among other things, in the case of trading systems, the system's order matching procedure, opening and closing procedures and prices, error trade policies, and trading limitations or requirements; and in the case of all systems, qualifications for access and grounds for termination and limitations of the types of orders that may be entered into the system. Each of these matters may present different risk factors with respect to trading on or using a particular system. Each system may also present risks related to system access, varying response times, and security. In the case of internet-based systems, there may be additional types of risks related to system access, varying response times and security, as well as risks related to service providers and the receipt and monitoring of electronic mail.

Risks Associated with System Failure

Trading through an electronic trading or order routing system exposes you to risks associated with system or component failure. In the event of system or component failure, it is possible that, for a certain time period, you may not be able to enter new orders, execute existing orders or modify or cancel orders that were previously entered. System or component failure may also result in loss of orders or order priority.

Simultaneous Open Outcry Pit and Electronic Trading

Some contracts offered on an electronic trading system may be traded electronically and through open outcry during the same trading hours. You should review the rules and regulations of the exchange offering the system and/or listing the contract to determine how orders that do not designate a particular process will be executed.

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

Limitation of Liability

Exchanges offering an electronic trading or order routing system and/or listing the contract may have adopted rules to limit their liability, the liability of FCM's and software and communication system vendors and the amount of damages you may collect for system failure and delays. These limitations of liability provisions vary among the exchanges. You should consult the rules and regulations of the relevant exchange(s) in order to understand these liability limitations.

**Each exchange's relevant rules are available upon request from the industry professional with whom you have an account. Some exchange's relevant rules also are available on the exchange's internet home page.*

In addition, as described in this agreement, the liability of Friedberg Direct to claims by customers engaging in CFD trading with or through Friedberg Direct is limited as to both amount and circumstances.

These risk disclosure statements may be amended and replaced from time to time. The current version is accessible at www.friedbergdirect.ca.

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

DÉCLARATION DE DIVULGATION DES RISQUES

RENSEIGNEMENTS SUR LES RISQUES PRESCRITS

Certaines lois sur les valeurs mobilières et les dérivés exigent que Friedberg Direct fournisse le document d'information sur le risque pour les dérivés suivant à ses clients résidant au Canada.

Ce bref document ne divulgue pas tous les risques et autres aspects importants de la négociation de contrats à terme, d'options ou d'autres dérivés. Compte tenu des risques, vous ne devriez effectuer de telles transactions que si vous comprenez la nature des contrats (et des relations contractuelles) dans lesquels vous concluez et l'étendue de votre exposition au risque. Le commerce de produits dérivés ne convient pas à de nombreux membres du public. Vous devriez examiner attentivement si le trading est approprié pour vous à la lumière de votre expérience, de vos objectifs, de vos ressources financières et d'autres circonstances pertinentes.

Contrats à terme

Effet de « levier » ou « engrenage »

Les transactions dans les contrats à terme comportent un degré élevé de risque. Le montant de la marge initiale est faible par rapport à la valeur du contrat à terme, de sorte que les transactions sont « à effet de levier » ou « orientées ». Un mouvement de marché relativement faible aura un impact proportionnellement plus important sur les fonds que vous avez déposés ou que vous devrez déposer: cela peut fonctionner contre vous ainsi que pour vous. Vous pourriez subir une perte totale de fonds de marge initiale et de tout fonds supplémentaire déposé auprès de la société pour maintenir votre position. Si le marché évolue par rapport à votre position ou si les niveaux de marge sont augmentés, vous pourriez être appelé à payer des fonds supplémentaires substantiels à court préavis pour maintenir votre position. Si vous ne vous conformez pas à une demande de fonds supplémentaires dans le délai prescrit, votre poste peut être liquidé à perte et vous serez responsable de tout déficit qui en résultera.

Ordres ou stratégies de réduction des risques

Le placement de certains ordres (par exemple, l'ordre « stop-loss », lorsque la législation locale le permet, ou les ordres « stop-limit ») qui visent à limiter les pertes à certains montants peut ne pas être efficace car les conditions du marché peuvent rendre impossible l'exécution de ces ordres. Les stratégies utilisant des combinaisons de positions, telles que les positions « spread » et « straddle » peuvent être aussi risquées que de prendre de simples positions « longues » ou « courtes ».

Options

Degré de risque variable

Les transactions d'options comportent un degré de risque élevé. Les acheteurs et les vendeurs d'options doivent se familiariser avec le type d'option (c.-à-d. mettre ou appeler) qu'ils envisagent de négocier et les risques connexes.

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

Vous devez calculer la mesure dans laquelle la valeur des options doit augmenter pour que votre position devienne rentable, en tenant compte de la prime et de tous les coûts de transaction.

L'acheteur d'options peut compenser ou exercer les options ou permettre aux options d'expirer. L'exercice d'une option donne lieu soit à un règlement en espèces, soit à l'acquisition ou à la livraison par l'acheteur de la participation sous-jacente. Si l'option est sur un contrat à terme, l'acheteur acquerra une position à terme avec des passifs associés pour la marge (voir la section sur les contrats à terme ci-dessus). Si les options achetées expirent sans valeur, vous subirez une perte totale de votre investissement qui consistera en la prime d'option plus les coûts de transaction. Si vous envisagez d'acheter des options profondes, vous devez savoir que la chance que de telles options deviennent rentables est généralement faible.

La vente (« écriture » ou « octroi ») d'une option comporte généralement un risque considérablement plus grand que l'achat d'options. Bien que la prime reçue par le vendeur soit fixe, celui-ci peut subir une perte bien supérieure à ce montant. Le vendeur sera responsable d'une marge supplémentaire pour maintenir la position si le marché évolue défavorablement. Le vendeur sera également exposé au risque que l'acheteur exerce l'option et le vendeur sera tenu de régler l'option en espèces ou d'acquiescer ou de livrer la participation sous-jacente. Si l'option est sur un contrat à terme, le vendeur acquerra une position dans un futur avec des passifs associés pour la marge (voir la section sur les contrats à terme ci-dessus). Si l'option est « couverte » par le vendeur détenant une position correspondante dans l'intérêt sous-jacent ou un contrat à terme ou une autre option, le risque peut être réduit. Si l'option n'est pas couverte, le risque de perte peut être illimité.

Certaines bourses dans certaines juridictions permettent le paiement différé de la prime d'option, exposant l'acheteur à la responsabilité des paiements de marge ne dépassant pas le montant de la prime. L'acheteur est toujours exposé au risque de perdre la prime et les coûts de transaction. Lorsque l'option est exercée ou expire, l'acheteur est responsable de toute prime impayée à ce moment-là.

Risques supplémentaires communs aux produits dérivés

Termes et conditions des contrats

Vous devriez demander à la société avec laquelle vous traitez les termes et conditions des contrats à terme, options ou autres dérivés spécifiques que vous négociez et les obligations associées (par exemple, les circonstances dans lesquelles vous pourriez devenir obligé de faire ou de prendre la livraison de l'intérêt sous-jacent et, en ce qui concerne les options, les dates d'expiration et les restrictions sur le délai d'exercice).

Dans certaines circonstances, les spécifications des contrats en cours (y compris le prix d'exercice d'une option) peuvent être modifiées par la bourse ou la chambre de compensation pour refléter les changements dans l'intérêt sous-jacent.

Suspension ou restriction des relations de négociation et de tarification

Les conditions du marché (par exemple, la liquidité) et/ou le fonctionnement des règles de certains marchés (par exemple, la suspension de la négociation dans tout contrat ou mois de contrat en raison de limites de prix ou de « disjoncteurs ») peuvent augmenter le risque de perte en rendant difficile ou impossible l'exécution de transactions ou de liquider / compenser les positions. Si vous avez vendu des options, cela peut augmenter le risque de perte.

De plus, il se peut qu'il n'existe pas de relations normales entre les prix entre la participation sous-jacente et le produit

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

dérivé. Cela peut se produire lorsque, par exemple, le contrat à terme sous-jacent à l'option est soumis à des limites de prix alors que l'option ne l'est pas.

L'absence d'un prix de référence sous-jacent peut rendre difficile l'évaluation de la « juste » valeur.

Espèces et biens déposés

Vous devriez vous familiariser avec les protections accordées à l'argent ou à d'autres biens que vous déposez pour des transactions nationales et étrangères, en particulier en cas d'insolvabilité ou de faillite d'une entreprise. La mesure dans laquelle vous pouvez récupérer votre argent ou vos biens peut être régie par une législation spécifique ou des règles locales. Dans certaines juridictions, les biens qui avaient été spécifiquement identifiables car le vôtre sera calculé au prorata de la même manière que l'argent comptant aux fins de distribution en cas de manque à gagner.

Frais de commission et autres frais

Avant de commencer à négocier, vous devriez obtenir une explication claire de toutes les commissions, frais et autres frais dont vous serez responsable. Ces frais affecteront votre bénéfice net (le cas échéant) ou augmenteront votre perte.

Opérations dans d'autres juridictions

Les transactions sur les marchés d'autres juridictions, y compris les marchés officiellement liés à un marché intérieur, peuvent vous exposer à un risque supplémentaire. Ces marchés peuvent être assujettis à une réglementation qui peut offrir une protection différente ou diminuée des investisseurs. Avant de négocier, vous devez vous renseigner sur les règles pertinentes à vos transactions particulières. Votre autorité de réglementation locale ne sera pas en mesure d'imposer l'application des règles des autorités réglementaires ou des marchés dans d'autres juridictions où vos transactions ont été effectuées. Vous devriez demander à l'entreprise avec laquelle vous traitez des détails sur les types de recours disponibles dans votre juridiction d'origine et dans d'autres juridictions pertinentes avant de commencer à négocier.

Risques de change

Les profits ou les pertes dans les opérations sur les dérivés libellés en devises étrangères (qu'ils soient négociés dans votre propre juridiction ou dans une autre juridiction) seront affectés par les fluctuations des taux de change lorsqu'il est nécessaire de convertir de la dénomination de devise du dérivé à une autre devise.

Facilités de négociation

La plupart des installations de trading électronique et de tollé ouvert sont soutenues par des systèmes de composants informatiques pour l'acheminement des ordres, l'exécution, l'appariement, l'enregistrement ou la compensation des transactions. Comme pour toutes les installations et tous les systèmes, ils sont vulnérables aux perturbations ou aux défaillances temporaires. Votre capacité à recouvrer certaines pertes peut être soumise à des limites de responsabilité imposées par le fournisseur du système, le marché, la chambre de compensation et / ou les sociétés membres. Ces limites peuvent varier; vous devriez demander à l'entreprise avec laquelle vous traitez des détails à cet égard.

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

Trading électronique

La négociation sur un système de négociation électronique peut différer non seulement de la négociation sur un marché ouvert, mais aussi de la négociation sur d'autres systèmes de négociation électronique. Si vous effectuez des transactions sur un système de négociation électronique, vous serez exposé à des risques associés au système, y compris la défaillance du matériel et des logiciels. Le résultat de toute défaillance du système peut être que votre commande n'est pas exécutée conformément à vos instructions ou n'est pas exécutée du tout. Votre capacité à récupérer certaines pertes qui sont particulièrement attribuables à la négociation sur un marché en utilisant un système de négociation électronique peut être limitée à moins que le montant de votre perte totale.

Transactions hors échange

Dans certaines juridictions, et seulement dans des circonstances restreintes, les entreprises sont autorisées à effectuer des opérations hors bourse. L'entreprise avec laquelle vous faites affaire peut agir à titre de contrepartie à la transaction. Il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position existante, d'en évaluer la valeur, de déterminer un juste prix ou d'évaluer l'exposition au risque. Pour ces raisons, ces transactions peuvent comporter des risques accrus.

Les opérations hors bourse peuvent être moins réglementées ou assujetties à un régime de réglementation distinct. Avant d'entreprendre de telles transactions, vous devez vous familiariser avec les règles applicables.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES RISQUES

En plus des renseignements sur les risques prescrits ci-dessus, vous devriez également tenir compte des renseignements supplémentaires suivants sur les risques.

Le trading de contrats pour différences (« CFD ») ne convient pas à tout le monde et nécessite la capacité financière et la volonté d'accepter les risques élevés inhérents à un tel investissement. Vous devez examiner attentivement si le trading de CFD vous convient à la lumière de votre expérience, de vos objectifs, de vos ressources financières et d'autres circonstances pertinentes.

S'engager dans ces types de transactions peut comporter un risque élevé pour votre capital. En cas de doute, vous devriez demander un avis indépendant. Vous devez également savoir que différents produits peuvent impliquer différents niveaux d'exposition au risque.

Les marchés sont spéculatifs et volatils

Les marchés peuvent être très volatils. Les prix des CFD peuvent fluctuer rapidement et sur de larges fourchettes, et peuvent refléter des événements imprévisibles ou des changements de conditions, dont aucun ne peut être contrôlé par un client. Les taux ou les prix du marché pour les devises, les produits de base ou les titres seront influencés, entre autres, par l'évolution des relations entre l'offre et la demande, les programmes et les politiques gouvernementaux, agricoles, commerciaux et commerciaux, les événements politiques et économiques locaux, nationaux et internationaux et les caractéristiques psychologiques dominantes du sous-jacent pertinent le marché (et, dans le cas des valeurs mobilières, la myriade de facteurs internes et externes qui peuvent s'appliquer à l'émetteur en question).

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

Commissions et autres frais

Friedberg Direct affichera une carte de tarif contenant les détails de certains frais de courtage, commissions, services spéciaux et certains autres frais et frais (la « carte de taux ») sur le site Web de Friedberg Direct. Friedberg Direct se réserve le droit de modifier la carte de taux de temps à autre en publiant une nouvelle carte de taux sur son site Web ou en vous fournissant la carte de taux par tout autre moyen fourni en vertu de la présente entente avec le client. Vous êtes responsable d'examiner régulièrement la carte de taux pour toute modification et acceptez d'être lié par la même. Vous serez tenu de payer à Friedberg Direct les commissions et les frais indiqués dans la carte tarifaire, le présent contrat client et toutes les commissions et frais supplémentaires qui vous sont notifiés par Friedberg Direct de temps à autre, que ce soit dans la carte tarifaire, le présent contrat client ou non. Lorsque la commission est facturée en pourcentage, elle sera normalement en pourcentage de la valeur totale du contrat, et pas simplement en pourcentage de votre paiement initial. Les écarts de commission, d'enchères/soumissions et d'autres frais de transaction peuvent avoir un effet négatif important sur la position et la capacité d'un client à atteindre le seuil de rentabilité et, par conséquent, affecter votre bénéfice net (le cas échéant) ou augmenter votre perte. Afin d'obtenir un bénéfice net sur toute transaction, le prix reçu lors de la vente d'une position doit dépasser le prix d'achat d'au moins le montant des commissions et autres frais payés. Le trading de CFD peut impliquer des transactions d'achat et de vente fréquentes, ce qui entraîne des frais et des commissions importants. Vous reconnaissez et acceptez que les déductions de commissions et de frais réduiront les capitaux propres du compte et pourraient entraîner une liquidation conformément à l'article 6.

Trading électronique

Compte tenu de l'effet de levier élevé, de la nature en évolution rapide des marchés de gré à gré et des risques associés à la négociation électronique, tout écart sur les relevés de compte doit être signalé à Friedberg Direct, par écrit, dans les 24 heures suivant son occurrence. Friedberg Direct ne sera pas responsable des défaillances de communication, des distorsions ou des retards rencontrés lors de l'engagement dans le trading de CFD via Internet. En effectuant des transactions sur un système de négociation électronique, un client sera exposé à des risques associés au système, y compris la défaillance du matériel et des logiciels.

Transactions hors bourse

Lorsque vous vous engagez dans le trading de CFD, vous entrez dans des transactions de dérivés hors bourse. Toutes les positions conclues doivent être fermées avec Friedberg Direct et ne peuvent être clôturées avec aucune autre entité. Les opérations sur dérivés hors bourse peuvent comporter un risque plus élevé que d'investir dans des dérivés en bourse parce qu'il n'y a pas de marché boursier sur lequel clôturer une position ouverte. Il peut être impossible de liquider une position existante, d'évaluer la valeur de la position découlant d'une opération hors bourse ou d'évaluer l'exposition au risque. Les prix des offres et les prix d'offre n'ont pas besoin d'être cotés par Friedberg Direct ou en son nom et, même lorsqu'ils le sont, il peut être difficile d'établir un prix équitable, en particulier lorsque la bourse ou le marché pertinent pour l'investissement de référence (c'est-à-dire la devise, la marchandise ou le titre) est fermé ou suspendu. Pour ces raisons, ces transactions peuvent comporter des risques accrus. Les opérations hors bourse peuvent être moins réglementées ou assujetties à un régime de réglementation distinct. Avant d'entreprendre de telles transactions, vous devez vous familiariser avec les règles applicables et les risques qui en découlent.

Recours à des fournisseurs de données tiers

En outre, Friedberg Direct dépend de fournisseurs de données tiers pour fournir les prix du marché en temps réel et d'autres informations nécessaires à l'exploitation de son entreprise. Comme pour la dépendance à l'égard de la

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

plateforme de trading, l'exploitation du compte d'un client dépend de l'exploitation continue de ces fournisseurs de données tiers. Toute interruption ou cessation de services par un fournisseur d'informations tiers pourrait avoir un effet négatif important sur la capacité d'un client à ouvrir et à fermer des positions.

Courtier d'exécution uniquement et aucun conseil d'investissement fourni

Friedberg Direct est un courtier d'exécution uniquement et ne fournit aucun conseil ou recommandation d'investissement concernant le trading de CFD. Par conséquent, toutes les décisions de trading prises par un client doivent être prises uniquement en se fiant au propre jugement du client et à ses propres risques. Les clients doivent se fier à leur propre jugement et à leurs propres informations avant de négocier et, si nécessaire, demander des conseils indépendants.

Toutes les opinions, nouvelles, recherches, analyses, prix ou autres informations contenues sur le site Web de Friedberg Direct sont fournies à titre de commentaires généraux sur le marché et ne constituent pas des conseils d'investissement.

Divulgence de l'effet de levier par l'OCRCVM

Friedberg Direct, en tant que division d'un membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs étrangères, est tenu de fournir les informations suivantes aux clients qui cherchent à négocier des produits qui impliquent un effet de levier: « Utiliser de l'argent emprunté pour financer l'achat de les titres comportent un risque plus élevé que l'utilisation de ressources de trésorerie seulement. Si vous empruntez de l'argent pour acheter des titres, votre responsabilité de rembourser le prêt et de payer des intérêts comme l'exigent ses modalités demeure la même, même si la valeur des titres achetés diminue.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

En plus des renseignements sur le risque prescrits et les renseignements supplémentaires sur les risques énoncés ci-dessus, vous devriez également tenir compte des informations supplémentaires suivantes sur les risques liés aux dérivés

Le présent énoncé d'information sur les risques ne divulgue pas tous les risques et autres considérations importantes associés à la négociation de dérivés. Compte tenu des risques, vous ne devriez entreprendre de telles transactions que si vous comprenez la nature des contrats (et des relations contractuelles) que vous concluez et l'étendue de votre exposition au risque. La négociation de produits dérivés ne convient pas à tout le monde et comporte souvent un degré de risque élevé. La négociation de dérivés doit être effectuée avec prudence et vous devez examiner attentivement si de telles opérations vous conviennent à la lumière de votre situation personnelle et financière, de vos besoins et objectifs de placement, de vos connaissances en matière de placement, de votre profil de risque, de votre horizon de placement et d'autres circonstances pertinentes. Vous devriez consulter vos propres conseillers commerciaux, juridiques, fiscaux et de comptes avant d'entreprendre de telles opérations.

Vous pourriez perdre plus que le montant des fonds déposés

Une caractéristique de nombreux dérivés est que vous n'êtes tenu de déposer que des fonds qui correspondent à une partie de vos obligations potentielles totales, mais que vos profits ou pertes sont basés sur les variations de la valeur totale du dérivé. Cette caractéristique inhérente à l'effet de levier signifie que les pertes subies peuvent dépasser largement le montant des fonds déposés. Un mouvement relativement faible du marché aura une incidence proportionnellement plus grande sur les fonds que vous avez déposés ou que vous devrez déposer. Votre courtier peut vous demander de déposer des fonds supplémentaires à court préavis pour maintenir votre position à mesure que la valeur du dérivé change. Si vous ne déposez pas ces fonds, votre courtier peut fermer votre position à perte sans avertissement et vous serez responsable de tout déficit qui en résulte dans votre compte.

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

L'utilisation de fonds empruntés comporte un risque accru

L'utilisation de fonds empruntés pour financer une opération sur dérivés comporte un risque plus élevé que l'utilisation de ressources de trésorerie seulement. Si vous empruntez de l'argent, votre responsabilité de rembourser le prêt et de payer les intérêts comme l'exigent ses conditions demeure la même, même si la valeur du dérivé diminue.

Ordres ou stratégies de réduction des risques

Les opérations de couverture peuvent nécessiter une surveillance constante. Si vous n'ajustez pas votre opération de couverture à la lumière de l'évolution des conditions du marché, la position peut être sous-couverte ou surcouverte et des pertes peuvent s'ensuivre.

Le passage de certains ordres (p. ex., ordres « stop-loss », lorsque la loi locale le permet, ou ordres « stop-limit ») qui visent à limiter les pertes à certains montants peut ne pas être efficace parce que les conditions du marché peuvent rendre impossible l'exécution de ces ordres. Les stratégies utilisant des combinaisons de positions, telles que les positions « écart » et « chevauchant », peuvent être aussi risquées que de simples positions « longues » ou « courtes ».

Fluctuations de prix ou de valeur

Le prix et la valeur des dérivés peuvent être affectés négativement par la volatilité du marché, ce qui peut augmenter considérablement votre exposition au risque. Il existe une variété de facteurs et de conditions de marché qui peuvent avoir une incidence directe ou indirecte sur les dérivés, comme l'offre et la demande du marché, les taux d'intérêt, le taux de change, les indices, les prix des produits de base, les cours des actions, la perception des investisseurs et d'autres facteurs politiques ou économiques. Étant donné que les dérivés sont liés à une ou plusieurs participations sous-jacentes, le prix ou la valeur des dérivés peut également être soumis à des fluctuations considérables en raison des risques associés à la participation sous-jacente. Le niveau de sensibilité d'un intérêt sous-jacent avec des conditions de marché particulières peut avoir de grandes répercussions sur la valeur des dérivés liés à cet intérêt sous-jacent. Par exemple, lorsque deux facteurs ou plus influent sur un ou plusieurs intérêts sous-jacents d'un dérivé, sa valeur peut devenir imprévisible. Un petit mouvement du prix d'un intérêt sous-jacent peut entraîner une fluctuation soudaine et importante de la valeur d'un dérivé.

Dérivés cotés

Dans certaines conditions de marché, il peut être difficile, voire impossible, de liquider ou de compenser une position existante sur un marché (p. ex., un ordre d'achat à clôture ou de vente à clôture). Cela peut se produire, par exemple, lorsque le marché atteint une limite quotidienne de fluctuation des prix (« limite de prix quotidienne » ou « disjoncteurs »). Vous devriez demander à votre courtier quelles sont les modalités des dérivés que vous négociez et les obligations connexes. Dans certaines circonstances, les spécifications des contrats en cours peuvent être modifiées par le marché ou la chambre de compensation pour refléter les changements dans l'intérêt sous-jacent.

Si vous avez vendu des options, cela peut augmenter le risque de perte. De plus, il se peut qu'il n'existe pas de relations normales de tarification entre l'intérêt sous-jacent et l'intérêt futur, ainsi que l'intérêt sous-jacent et l'option. Cela peut se produire lorsque, par exemple, le contrat à terme sous-jacent à l'option est assujéti à des limites de prix alors que l'option ne l'est pas. L'absence d'un prix de référence sous-jacent peut rendre difficile le jugement de la « juste » valeur.

Dérivés de gré à gré

La négociation de dérivés de gré à gré (dérivés de gré à gré) n'est pas effectuée sur un marché. Votre courtier est votre contrepartie de négociation. Lorsque vous vendez, votre concessionnaire est l'acheteur et lorsque vous achetez, votre concessionnaire est le vendeur. Par conséquent, lorsque vous perdez de l'argent en négociant, votre courtier peut gagner de l'argent sur ces transactions, en plus des frais, commissions ou écarts qu'il peut facturer.

Une plateforme de négociation électronique pour négocier des dérivés de gré à gré tels que les contrats sur différence et les contrats de change n'est pas un marché. Il s'agit d'une connexion électronique permettant d'accéder à votre

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

concessionnaire. Vous accédez à cette plateforme de négociation uniquement pour effectuer des transactions avec votre courtier. Vous ne négociez pas avec d'autres entités ou clients du courtier en accédant à cette plateforme. La disponibilité et le fonctionnement d'une telle plateforme, y compris les conséquences de l'indisponibilité de la plateforme de négociation pour quelque raison que ce soit, sont régies uniquement par les modalités de votre convention de compte avec le courtier.

Vous êtes limité à votre courtier pour compenser ou liquider toute position de négociation puisque les transactions ne sont pas effectuées sur un marché. Par conséquent, il peut être difficile, voire impossible, de liquider un poste existant. La nature personnalisée de certains dérivés de gré à gré peut également ajouter à l'illiquidité.

Les modalités des contrats dérivés de gré à gré ne sont généralement pas normalisées, et les prix et les caractéristiques sont souvent négociés individuellement avec votre courtier. Il n'existe peut-être pas de source centrale pour obtenir ou comparer les prix. Il peut être difficile d'évaluer la valeur, de déterminer un juste prix ou d'évaluer l'exposition au risque. Vous devriez demander à votre courtier quelles sont les modalités du dérivé de gré à gré.

Options

Les opérations sur options comportent un degré de risque élevé. Les acheteurs et les vendeurs d'options doivent se familiariser avec :

le type d'option (c.-à-d. option de vente ou d'achat) qu'il envisage de négocier et les risques connexes.

Vous devez calculer la mesure dans laquelle la valeur des options doit augmenter pour que votre position devienne rentable, en tenant compte de la prime et de tous les coûts de transaction.

L'acheteur d'options peut compenser ou exercer les options ou laisser expirer les options. L'exercice d'une option entraîne soit un règlement en espèces, soit l'acquisition ou la livraison par l'acheteur de la participation sous-jacente. Si l'option est sur un contrat à terme, l'acheteur acquerra une position à terme avec un passif connexe pour une marge (voir la section sur les contrats à terme ci-dessus). Si les options achetées expirent sans valeur, vous subirez une perte totale de votre placement qui consistera en la prime de l'option plus les frais de transaction. Si vous envisagez d'acheter des options à long terme, vous devez savoir que les chances que ces options deviennent rentables sont généralement faibles. La vente d'une option comporte généralement un risque beaucoup plus élevé que l'achat d'options. Bien que la prime reçue par le vendeur soit fixe, le vendeur peut subir une perte bien supérieure à ce montant. Le vendeur sera responsable d'une marge supplémentaire pour maintenir la position si le marché évolue défavorablement. Le vendeur sera également exposé au risque que l'acheteur exerce l'option et le vendeur sera tenu de régler l'option en espèces ou d'acquiescer ou de livrer l'intérêt sous-jacent. Si l'option est sur un contrat à terme, le vendeur acquerra une position sur un contrat à terme avec un passif associé pour la marge (voir la section sur les contrats à terme ci-dessus). Si l'option est « couverte » par le vendeur détenant une position correspondante dans la participation sous-jacente ou un contrat à terme ou une autre option, le risque peut être réduit. Si l'option n'est pas couverte, le risque de perte peut être illimité.

Certaines bourses dans certaines juridictions permettent le paiement différé de la prime d'option, ce qui expose l'acheteur à la responsabilité des paiements de marge n'excédant pas le montant de la prime. L'acheteur est toujours exposé au risque de perdre la prime et les frais de transaction. Lorsque l'option est exercée ou expire, l'acheteur est responsable de toute prime impayée à ce moment-là.

Modalités des contrats

Vous devriez demander à la société avec laquelle vous faites affaire quelles sont les modalités des dérivés particuliers que vous négociez et les obligations connexes (p. ex., les circonstances dans lesquelles vous pourriez être obligé de faire ou de prendre livraison de l'intérêt sous-jacent d'un contrat à terme et, en ce qui concerne les options, les dates d'expiration et les restrictions ou le moment de l'exercice).

Dans certaines circonstances, les spécifications des contrats en cours (y compris le prix d'exercice d'une option) peuvent être modifiées par la bourse ou la chambre de compensation pour refléter les variations de la participation sous-jacente.

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

Argent et biens déposés

Vous devriez vous familiariser avec les protections accordées à l'argent ou aux autres biens que vous déposez pour les opérations nationales et étrangères, en particulier en cas d'insolvabilité ou de faillite d'une entreprise. La mesure dans laquelle vous pouvez récupérer votre argent ou vos biens peut être régie par une législation particulière ou des règles locales. Dans certaines juridictions, les biens qui ont été spécifiquement identifiés comme étant les vôtres seront répartis au prorata de la même manière que l'argent comptant aux fins de distribution en cas de manque à gagner.

Commission et autres frais

Avant de commencer à négocier, vous devez obtenir une explication claire de toutes les commissions, frais et autres frais dont vous serez responsable. Ces frais auront une incidence sur votre bénéfice net (le cas échéant) ou augmenteront votre perte.

Opérations dans d'autres administrations

Les transactions sur les marchés d'autres juridictions, y compris les marchés officiellement liés à un marché intérieur, peuvent vous exposer à des risques supplémentaires. Ces marchés peuvent être assujettis à une réglementation qui peut offrir une protection différente ou réduite aux investisseurs. Avant de négocier, vous devriez vous renseigner sur les règles pertinentes à vos transactions particulières. Votre autorité de réglementation locale ne sera pas en mesure d'exiger l'application des règles des autorités de réglementation ou des marchés dans d'autres juridictions où vos transactions ont été effectuées. Vous devriez demander à la société avec laquelle vous faites affaire des détails sur les types de recours disponibles dans votre juridiction d'origine et dans d'autres juridictions pertinentes avant de commencer à négocier.

Risques de change

Le profit ou la perte des transactions sur des contrats libellés en devises étrangères (qu'ils soient négociés dans votre propre pays ou dans un autre pays) sera influencé par les fluctuations des taux de change lorsqu'il est nécessaire de convertir la libellure du contrat dans une autre devise.

Installations de négociation

La plupart des installations de négociation électroniques et de protestation ouverte sont soutenues par des systèmes informatiques pour l'acheminement, l'exécution, l'appariement, l'enregistrement ou la compensation des ordres. Comme pour toutes les installations et tous les systèmes, ils sont vulnérables à des perturbations temporaires ou à des défaillances. Votre capacité de recouvrer certaines pertes peut être assujettie à des limites de responsabilité imposées par le fournisseur du système, le marché, la chambre de compensation ou les sociétés membres. Ces limites peuvent varier; Vous devriez demander à la firme avec laquelle vous faites affaire des détails à cet égard.

Négociation électronique

La négociation sur un système de négociation électronique peut différer non seulement de la négociation sur un marché ouvert, mais aussi de la négociation sur d'autres systèmes de négociation électronique. Si vous effectuez des transactions sur un système de négociation électronique, vous serez exposé aux risques associés au système, y compris la défaillance du matériel et des logiciels. Le résultat de toute défaillance du système peut être que votre ordre n'est pas exécuté conformément à vos instructions ou qu'il n'est pas exécuté du tout. Votre capacité à recouvrer certaines pertes qui sont particulièrement attribuables à la négociation sur un marché à l'aide d'un système de négociation électronique peut être limitée à moins que le montant de votre perte totale.

Opérations hors bourse

Dans certaines juridictions, et seulement dans des circonstances restreintes, les entreprises sont autorisées à effectuer des opérations hors bourse. L'entreprise avec laquelle vous faites affaire peut agir à titre de contrepartie à la transaction.

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

Il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position existante, d'en évaluer la valeur, de déterminer un juste prix ou d'évaluer l'exposition au risque. Pour ces raisons, ces transactions peuvent comporter des risques accrus.

Les opérations hors bourse peuvent être moins réglementées ou assujetties à un régime réglementaire distinct. Avant d'entreprendre de telles transactions, vous devez vous familiariser avec les règles applicables.

Déclaration d'information sur les systèmes électroniques de négociation et d'acheminement des ordres*

Les systèmes électroniques de négociation et d'acheminement des ordres diffèrent des méthodes traditionnelles de négociation ouverte et d'acheminement manuel des ordres. Les transactions effectuées à l'aide d'un système électronique sont assujetties aux règles et règlements de la ou des bourses qui offrent le système et/ou inscrivent le contrat. Avant d'effectuer des transactions à l'aide d'un système électronique, vous devez examiner attentivement les règles et règlements de la ou des bourses qui offrent le système et/ou inscrivent les contrats que vous avez l'intention d'échanger.

Différences entre les systèmes de négociation électronique

La négociation ou l'acheminement des ordres au moyen de systèmes électroniques varie considérablement d'un système électronique à l'autre. Vous devriez consulter les règles et règlements de la bourse qui offre le système électronique et/ou qui répertorie le contrat négocié ou l'ordre acheminé pour comprendre, entre autres, dans le cas des systèmes de négociation, la procédure d'appariement des ordres, les procédures et les prix d'ouverture et de clôture du système, les politiques de négociation d'erreurs et les limites ou exigences de négociation; et, dans le cas de tous les systèmes, les conditions d'accès et les motifs de résiliation et les limites des types d'ordres qui peuvent être entrés dans le système. Chacune de ces questions peut présenter des facteurs de risque différents en ce qui concerne la négociation ou l'utilisation d'un système particulier. Chaque système peut également présenter des risques liés à l'accès au système, aux délais de réponse variables et à la sécurité. Dans le cas des systèmes Internet, il peut y avoir d'autres types de risques liés à l'accès au système, aux délais de réponse et à la sécurité variables, ainsi qu'aux risques liés aux fournisseurs de services et à la réception et à la surveillance du courrier électronique.

Risques associés à une défaillance du système

La négociation au moyen d'un système électronique de négociation ou d'acheminement d'ordres vous expose à des risques associés à une défaillance du système ou d'un composant. En cas de défaillance du système ou d'un composant, il est possible que, pendant une certaine période, vous ne puissiez pas entrer de nouveaux ordres, exécuter des ordres existants ou modifier ou annuler des ordres qui ont été saisis précédemment. Une défaillance du système ou d'un composant peut également entraîner la perte de commandes ou la priorité des commandes.

Ouverture simultanée de la fosse de protestation et de la négociation électronique

Certains contrats offerts sur un système de négociation électronique peuvent être négociés électroniquement et par le biais d'un tollé ouvert au cours des mêmes heures de négociation. Vous devriez examiner les règles et règlements de la bourse qui offre le système et/ou la liste du contrat pour déterminer comment les ordres qui ne désignent pas un processus particulier seront exécutés.

Limitation de responsabilité

Les bourses qui offrent un système électronique de négociation ou d'acheminement d'ordres et/ou qui inscrivent le contrat peuvent avoir adopté des règles pour limiter leur responsabilité, la responsabilité des fournisseurs de logiciels et de systèmes de communication de la FCM et le montant des dommages-intérêts que vous pouvez percevoir en cas de défaillance et de retard du système. Ces dispositions sur les limitations de responsabilité varient d'une bourse à l'autre. Vous devriez consulter les règles et règlements de la ou des bourses concernées afin de comprendre ces limites de responsabilité.

RISK DISCLOSURE STATEMENTS

**Les règles pertinentes de chaque bourse sont disponibles sur demande auprès du professionnel de l'industrie auprès duquel vous avez un compte. Certaines règles pertinentes de la bourse sont également disponibles sur la page d'accueil Internet de la bourse.*

En outre, comme décrit dans le présent contrat, la responsabilité de Friedberg Direct à l'égard des réclamations des clients s'engageant dans le trading de CFD avec ou via Friedberg Direct est limitée quant au montant et aux circonstances.

Ces déclarations de divulgation des risques peuvent être modifiées et remplacées de temps à autre. La version curent est accessible à www.friedbergdirect.ca .